

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE
A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
Académie de DIJON – Session d'examens

La circulaire n° 2017-058 du 4-4-17 rappelle que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve.

Le certificat est à transmettre dans les 48h qui suivent sa prescription.

Je, soussigné (e) docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

l'élève né(e) le en classe de et avoir

constaté que son état de santé entraîne :



UNE APTITUDE PARTIELLE à la pratique physique du au inclus

▷ Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

→ Remplir le plus précisément possible ce certificat permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer un enseignement adapté (augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu...), favorisant ainsi l'intégration de l'élève dans le groupe et valorisant sa participation à l'EPS en toutes circonstances.

Marcher Courir Nager Sauter Porter Lever Lancer
 Grimper Lutter Se renverser

Mobiliser les parties du corps suivantes : Bras Dos Tête Jambes

Précisions :

Nombre de cases cochées (en lettres) :

▷ Faire des efforts :

brefs et intenses modérés (durée limitée à) de faible intensité

Arrêt ponctuel de l'activité au signe d'essoufflement de fatigue de douleur

Précisions :

Nombre de cases cochées (en lettres) :

▷ Indiquer d'autres aménagements souhaitables :

liés aux conditions climatiques permettant un allègement du corps

limitant les déplacements et/ou changements de direction

ne sollicitant pas certaines articulations (précisez) :

Pour s'adapter à des troubles de l'équilibre de la coordination de la concentration autre

Pour gérer le temps l'espace les consignes les interactions sociales

Précisions :

Nombre de cases cochées (en lettres) :



UNE INAPTITUDE TOTALE à la pratique physique du au inclus

A l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la pratique de l'EPS.

▷ Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en absence de pratique physique possible :

arbitrer juger observer aider à l'organisation autre(s) :

Nombre de cases cochées (en lettres) :

Fait à, le Cachet et signature du médecin